



D'une élection à l'autre...

L'analyse des résultats des élections présidentielles au niveau du quartier et de l'arrondissement engendre les constatations suivantes :

1. par rapport aux résultats nationaux

Les deux candidats retenus pour le 2ème tour (Lionel Jospin et Jacques Chirac) ont fait au 1er tour des scores beaucoup plus importants que ceux qu'ils ont obtenus au niveau national, et ce, essentiellement au détriment d'abord d'Edouard Balladur, mais aussi de Philippe de Villiers ou de Jean-Marie Le Pen. Il en est de même pour le score d'Arlette Laguiller, sans doute au détriment de Robert Hue.

Tout ceci se concrétise par un ordre d'arrivée différent et dans le quartier et dans l'arrondissement (Le Pen devance Balladur, A. Laguiller devance R. Hue et D. Voynet devance Ph. de Villiers). A noter aussi l'avance importante recueillie par L. Jospin sur J. Chirac dans le quartier (plus de 6 points), ce qu'on ne retrouve pas au niveau de l'arrondissement (0,4 point d'avance).

Au second tour, les résultats du quartier sont l'inverse de ceux de l'arrondissement et du pays, puisque c'est Lionel Jospin qui l'emporte avec 53,19 %, Jacques Chirac l'emportant dans le 18ème avec 52,80 % des suffrages.

2. par rapport aux législatives de 1993

Il n'est pas évident de comparer des élections si différentes, d'autant plus que l'élection de 93 avait été marquée par un taux d'abstention très élevé (près de 40 %). Notons simplement que le candidat du Front National ne retrouve pas les 1181 voix qu'avaient réunies en 1993 sous leurs noms M. de Blignières (FN) et M. Girard (Extrême-droite), puisque 987 électeurs du quartier ont voté pour lui. L'interrogation peut subsister sur la signification des 123 voix recueillies par Ph. de Villiers. Si on additionnait ces deux scores (1110), on aurait alors un total assez proche de celui obtenu par Le Pen. Mais si on n'a pas de baisse sensible au niveau du nombre de voix, par contre la baisse est très nette en pourcentage (18,48 % des voix pour les deux candidats d'extrême-droite en 93 contre 13,25 % pour Le Pen en 95 ou 14,90 % en ajoutant à ce dernier pourcentage celui de Ph. de Villiers). Ce qui est donc sûr, c'est qu'il n'y a pas progression du vote d'extrême-droite dans le quartier, mais plutôt un tassement, voire une baisse sensible. Comment ne pas nous en réjouir et espérer que l'on continuera sur cette lancée !

(suite page 2)

	Scrutin du 23 avril 95				Scrutin du 7 mai 95			
	Goutte d'Or		18ème		Goutte d'Or		18ème	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Electeurs inscrits :	10.544	100,00	90.788	100,00	10.540	100,00	90.713	100,00
Ont pris part au vote :	7.594	72,02	65.921	72,61	7.872	74,69	68.568	75,59
Bulletins blancs et nuls :	143	1,88	1.228	1,86	352	4,47	3.004	4,38
J. Chirac :	1.841	24,71	17.870	27,62	3.520	46,81	34.620	52,80
L. Jospin :	2.315	31,07	18.130	28,02	4.000	53,19	30.944	47,20
J.-M. Le Pen :	987	13,25	8.108	12,53				
E. Balladur :	699	9,38	7.940	12,27				
A. Laguiller :	558	7,49	4.191	6,48				
R. Hue :	502	6,74	3.884	6,00				
D. Voynet :	404	5,42	2.903	4,49				
Ph. de Villiers :	123	1,65	1.514	2,34				
J. Cheminade :	22	0,30	153	0,24				

Les élections municipales du mois prochain permettront de vérifier s'il s'agit là d'une tendance durable ou non.

En tout cas, ces élections présidentielles changent les données parisiennes, et cela à deux niveaux :

- les Parisiens auront un nouveau maire en juin. Tout semble indiquer qu'il s'agira de Jean Tibéri, l'actuel 1er adjoint de Jacques Chirac (qui est aussi Président du Conseil d'Administration de l'OPAC). En effet, après le renoncement de Jacques Toubon (qui avait annoncé postuler pour ce poste), la route semble bien dégagée pour l'actuel maire du Vème arrondissement. En face de lui, la gauche se présentera unie sous la conduite de Bertrand Delanoé, actuel conseiller de Paris, élu P.S. du XVIIIème.

- dans le XVIIIème (et ceci était connu avant les élections présidentielles), Alain Juppé s'en va. C'est lui qui avait mené la liste d'union RPR-UDF en 1989, et qui avait laissé la place de maire au second de la liste, l'UDF Roger Chinaud, tout en restant adjoint au maire de Paris chargé des Finances. Dans les faits, on sait que la plupart des dossiers importants de l'arrondissement étaient traités directement par Alain Juppé (en accord avec Roger Chinaud) : c'était notamment le cas de tout ce qui concernait notre quartier. Qui prendra sa place ? On parle de façon insistante de Jean-Louis Debré, l'actuel Secrétaire adjoint du RPR (et fils de l'ancien Premier Ministre du Général de Gaulle, Michel Debré), mais uniquement pour les fonctions d'Alain Juppé dans le XVIIIème. Il devrait conduire la liste d'union RPR-UDF à nouveau avec Roger Chinaud, qui resterait maire, en cas de victoire. Du côté de la gauche, c'est Daniel Vaillant qui devrait conduire une liste d'union (PS, PCF, Mouvement des Citoyens,...)

avec, dans son équipe, le candidat à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoé.

Nous en saurons rapidement bien plus. En tout cas, d'ores et déjà, on peut s'interroger sur les conséquences que produiront sur le quartier et sur Paris ces deux élections :

- la façon de gérer Paris, et notamment les rapports entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, sont fixés par la Loi, mais la personnalité de Jacques Chirac a joué un rôle important dans la pratique. Qu'en sera-t-il avec le nouveau maire ?

- de même, jusqu'à présent, tous les arrondissements ont eu un maire de la même couleur politique que le Maire de Paris. Or, on ne peut exclure l'hypothèse qu'un ou plusieurs arrondissements soient remportés par la gauche. Dans un tel cas de figure, qu'en sera-t-il des relations entre l'arrondissement et le pouvoir central ?

- le fait qu'un des élus du XVIIIème (Alain Juppé) était en même temps adjoint au maire chargé des finances était un atout important pour l'arrondissement. Si ce n'est plus le cas, les choses seront peut-être plus compliquées pour l'arrondissement !?

- enfin, pour la Goutte d'Or et les différentes opérations qui y sont lancées (Rénovation du sud, Château-Rouge,...), la succession d'Alain Juppé (qui présidait la Commission Locale Interpartenaires) ne sera pas facile à assumer. Formons des vœux pour que l'élus qui sera désigné pour ce poste sache continuer dans la voie de la concertation et du partenariat, telle qu'elle se pratiquait durant ces dernières années.

Quand l'inscription à l'école peut entraîner l'expulsion du territoire...

Depuis la promulgation de l'article 40 du Code Pénal (qui précise que «toute autorité constituée ayant connaissance, dans l'exercice de ses fonctions, d'un crime ou d'un délit, est tenu de notifier les autorités»), certaines mairies d'arrondissement transmettent les dossiers des parents en situation irrégulière de séjour venus inscrire leurs enfants à l'école aux services de Police ou au Procureur de la République.

Les maires du 19ème et du 20ème ne s'en cachent pas, ainsi qu'en attestent leurs propos rapportés par "Le Parisien" du 29/30 avril dernier.

Par contre, Roger Chinaud (maire du 18ème) précisait dans ce même article : «On ne dénonce personne dans ma mairie. Ce n'est pas à nous de vérifier la régularité des titres de séjour. On demande simplement une preuve de l'identité des parents et de leur domiciliation, ce qui est aussi demandé aux parents français».

Or, l'une des personnes pour lesquelles nous étions intervenus auprès des services de la mairie du 18ème pour que son enfant puisse être scolarisé vient d'être convoqué au Commissariat de la Goutte d'Or, puis au 8ème Bureau de la Préfecture de Police (qui se charge des expulsions). Au commissariat, on lui aurait dit que c'est la mairie qui a

transmis les coordonnées. Un cas similaire nous a été signalé par une autre association du quartier.

Nous venons donc d'écrire une lettre au Maire du 18ème pour qu'il revoie cette question avec ses services afin que ses propos ne soient pas démentis par les faits.

En effet, de telles pratiques, dès qu'elles seront connues, enfonceront un peu plus les enfants des personnes en situation irrégulière dans la clandestinité. La rumeur va rapidement se propager, et les parents ne feront plus la démarche de scolariser leurs enfants.

Quel avenir est réservé ainsi à ces enfants, qui ne sont pas responsables de la situation de leurs parents ? Pour quelques personnes que la Police arrivera à expulser par ces procédés discutables (le mélange des genres entre l'administration et la police), on aura des centaines d'enfants plus ou moins condamnés à rester à la maison, sans faire d'études, ce qui les handicapera pour le restant de leur vie.

Tout doit être fait pour que les droits de tous les enfants présents - de quelque façon que ce soit - sur le territoire français à une vraie scolarisation soient respectés.

Puissions-nous être entendus !

ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

■ DES PROPOSITIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Vous trouverez ci-joint les propositions d'aménagement mises au point par le Groupe de Travail "Cadre de vie" de l'association et revues par le Conseil d'Administration.

Comme on le verra, elles s'appuient sur les principes du "quartier tranquille", des "zones 30",... qui visent à redonner leur place aux piétons, assurer une plus grande tranquillité au sein du quartier ainsi qu'une meilleure sécurité.

Si le groupe a essentiellement travaillé sur le sud du quartier, c'est parce qu'il savait que la COTEBA mettait au point des propositions pour le Secteur «Château-Rouge». Or, il nous paraît fondamental de traiter l'ensemble du quadrilatère compris entre le Bd Barbès et la rue Stephenson d'une part et le Bd de la Chapelle et la rue Doudeauville (voire Ordener) d'autre part. Tout cet espace forme un seul et unique quartier du point de vue de l'interdépendance des circulations notamment.

Précisons bien qu'il s'agit de propositions, à savoir que nous avons souhaité montrer par quelques exemples précis comment pourrait se traduire cette idée du "quartier tranquille". Vos réactions sont bien sûr les bienvenues !

■ UN "ESPACE PROPRETÉ" RUE MYRHA ?

Profitant de la démolition ancienne du 74 Bd de la Chapelle, la Direction de la Propreté y avait installé un "espace-propreté" qui a rendu de nombreux services dans ce secteur du quartier. Mais le provisoire prenant fin (c'est à cet emplacement que doit commencer bientôt la construction de la future Bibliothèque de la Goutte d'Or), la Direction de la Propreté cherche une nouvelle localisation.

Quelle ne fut pas notre stupeur quand nous avons appris qu'on envisageait d'installer cet espace (qui, malgré son nom, est appelé à accueillir tous les déchets des commerces et des habitants) sur le terrain libéré du 34 Myrha (à l'angle de la rue Myrha et de la rue Léon) !

Cette rue connaît déjà suffisamment de problèmes pour qu'on n'en rajoute pas. Est-ce le meilleur moyen pour requalifier ce secteur que d'y ancrer en son centre une déchetterie ? Sans parler des problèmes de circulation déjà fort importants à ce niveau de la rue et qui seraient accrus par les différents véhicules venant décharger...

Une autre solution existe qui répondrait aux besoins actuels : l'espace sous le métro aérien situé face à l'ancien centre de tri de la Gare du Nord, à la hauteur de la rue de Tombouctou. Il est actuellement occupé ? On peut bien attendre quelques mois qu'il se libère et d'ici là, une présence plus régulière de benes permettrait de faire l'affaire.

La solution envisagée de la rue Myrha est la pire possible. Non seulement elle ne permettrait pas de satisfaire les besoins des usagers actuels de l'espace-propreté du Bd de la Chapelle (ceux-ci n'iraient certainement pas rue Myrha déposer leurs déchets), mais encore elle renforcerait le sentiment d'abandon qu'éprouvent de nombreux habitants de cette rue.

■ "GOUTTE D'OR EN FÊTE" 1995

Le programme de la 10ème édition continue de s'affiner. Donnons-en ici un avant goût :

- Vendredi 30 juin : inauguration, concours de gâteaux et soirée jeunes

- Samedi 1er juillet : parade dans les rues du quartier suivie d'un concours de chorégraphies et d'une "scène ouverte" + dictée de la Goutte d'Or (ainsi que le dimanche)

- Dimanche 2 juillet : 10ème Cross de la Goutte d'Or (3 courses : 10 km, 5 km et 2 km)

- Mardi 4 juillet : concert à l'église St Bernard

- Mercredi 5 juillet : soirée cirque avec l'Ecole du Cirque d'Annie Fratellini

- Jeudi 6 juillet : célébration du 1er siècle du cinéma avec une projection en plein-air (sous réserves des autorisations)

- Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 : concerts publics.

Durant la semaine, plusieurs spectacles pour enfants, jeux divers, tournois de sport, etc... seront organisés. Bientôt, tous les détails vous seront communiqués.

Ceux qui souhaitent aider à l'organisation peuvent contacter Marc à la Salle St Bruno (42 62 11 13).

■ "GOUTTE D'OR CARRÉ D'ART" ATELIERS PORTES OUVERTES

Ce sera du 23 au 26 juin prochains que se tiendra la 4ème édition de cette manifestation organisée par les artistes du quartier.

Le vendredi 23 juin, de 18 h à 20 h, vernissages dans tous les ateliers.

Les autres jours, les ateliers seront ouverts de 14 h à 20 h (le lundi étant plus particulièrement destiné aux professionnels).

Les visiteurs pourront se procurer le plan de la ballade artistique dans la Goutte d'Or au point d'accueil situé au 21 rue Cavé (Bazar't).

Contact association : Eric Taïeb - 46 06 47 86

Communication presse : Pinter - 42 23 33 34

■ UN QUARTIER TRÈS FRÉQUENTÉ

Nombreux sont les groupes qui viennent visiter le quartier et se renseigner sur sa façon de vivre, sur les modalités de la rénovation, la vie de ses associations. Celles-ci consacrent d'ailleurs beaucoup de temps à recevoir ces visiteurs, dont une bonne partie vient de l'étranger.

Ainsi, ce mois-ci, ont été reçus deux urbanistes responsables à la Mairie de Sofia (Bulgarie), ainsi qu'un groupe d'étudiants en français venant du monde entier (Koweït, Viet-Nam, Mexique, Allemagne, Albanie, etc...).

De même, en juillet, une classe entière de jeunes allemands qui vient faire un voyage d'étude à Paris va consacrer une journée à découvrir le quartier.

LA PERMANENCE INFO-CONSEILS DE "PARIS-GOUTTE D'OR"

(problèmes de relogement pour les immeubles touchés par la Rénovation, problèmes liés à la Rénovation et à l'aménagement du quartier, aux conflits locataires-propriétaires et aux copropriétés)

à lieu TOUS LES JEUDIS de 17 h 30 à 19 h à la Salle Saint-Bruno (Tél. à ces heures : 42 62 11 13)

FÊTE DE LA JEUNESSE (20 mai)

C'est le samedi 20 mai qu'aura lieu la 4ème Fête de la Jeunesse organisée par la Mairie de Paris. Dans la plupart des gymnases, des squares, des salles de spectacle... de Paris, des jeunes créateurs pourront s'exprimer en déclinant la palette des arts (musique, mode, photo, peinture, sculpture, danse, etc...). Signalons le programme prévu dans le cadre de cette manifestation à la Salle St Bruno (9 rue St Bruno) et au Divan du Monde (75 rue des Martyrs).

ENTRÉE LIBRE

SALLE SAINT-BRUNO :

Théâtre, mode, peinture, sculpture, autres expos

- 14 h : Théâtre (Guy Arnaud)
- 18 h : Défilés de mode (Céline Baguet puis Isabelle Kerbec)
- 19 h : Théâtre (Aïssa Naïja et la Compagnie Zee Nah)
- 20 h : Café-théâtre (Sébastien Cotterot et les Razmottes)

Durant tout l'après-midi, expositions (peinture, sculpture, poupées, robe, caricatures, capsules,...) :

- Nathaniel Faure
- Katalin Taslar
- Céline Descouleurs-Alloy
- Isil de Munnemann
- Emmanuel Burjaud
- Pascal Bourlet et Arnaud Defaye

DIVAN DU MONDE :

Musique, théâtre, danse, expo photos

- 14 h : Théâtre selon Gus
- 14 h 30 : Danses (funky-jazz, orientale, africaine) avec AGORA
- 15 h 30 : Théâtre de l'Inspiration
- 16 h : Laners-J (rap)
- 16 h 15 : DMBG (rap)
- 17 h 15 : Eleven (rock)
- 18 h 15 : Sales Majestés (rock)
- 19 h 15 : Living Ways (rock, reggae, funk)

Durant tout l'après-midi, exposition photos de Bruno Thomas.

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÈMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :

Ces propositions (élaborées par le Groupe de Travail "Cadre de vie" et revues par le Conseil d'Administration de l'association) ont été essentiellement développées sur le secteur Goutte d'Or sud, compte-tenu du fait que le Cabinet COTEBA a travaillé sur le secteur "Château-Rouge".

Elles visent à faire que l'on prenne en compte l'ensemble du périmètre compris entre le Bd Barbès et la rue Stephenson, d'une part, et la rue Doudeauville (voire la rue Ordener) et le Bd de la Chapelle d'autre part dont toutes les rues sont étroitement inter-dépendantes.

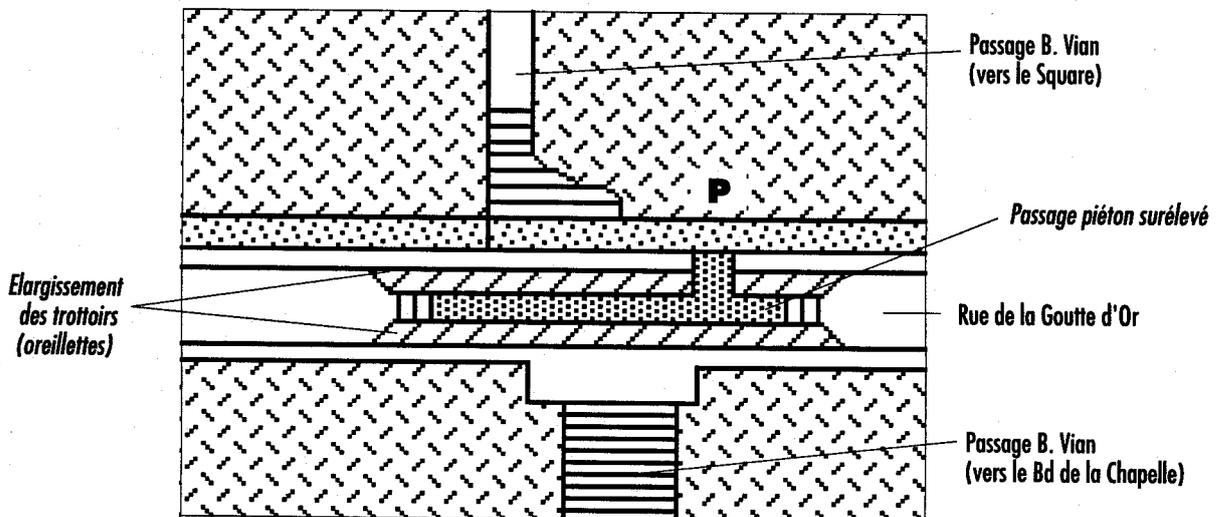
Les principes directeurs sont ceux du "quartier tranquille" (zone "30", création de passages surélevés de couleur, élargissement des trottoirs, suppression des obstacles à la circulation piétonnière, notamment des plots, etc...). Ces aménagements devraient s'accompagner d'une meilleure définition dans certains secteurs des autorisations d'étalages ainsi que de la création, dans le secteur "Château-Rouge", de parkings (publics et privés).

1. SECTEUR GOUTTE D'OR SUD

1.1 rue de la Goutte d'Or

- du n° 2 au n° 26

Les trottoirs ont été (ou seront) élargis sur le côté pair. Par contre, il faudrait que le signalement du passage Boris Vian soit beaucoup mieux fait. La solution serait de créer des oreillettes pour empêcher le stationnement des 2 côtés et d'installer un passage piéton surélevé de couleur (petit dos d'âne) qui visualiserait le passage et le sécuriserait.

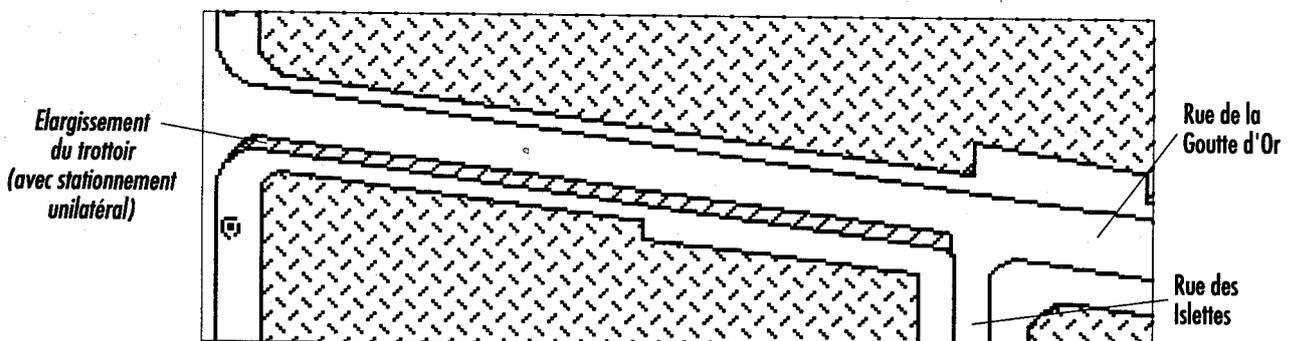


- du n° 28 au n° 46

Les trottoirs ont été élargis du côté impair. Le problème de l'environnement de l'Hôtel de police et des stationnements des véhicules de police est à traiter à part, ainsi que celui de la placette qui pourrait accueillir plus de végétaux.

- du n° 48 à la fin

Dans cette partie de la rue, le stationnement pourrait être interdit d'un côté et un des deux trottoirs élargis pour faciliter la circulation piétonnière (ou les deux trottoirs, de façon plus modeste).

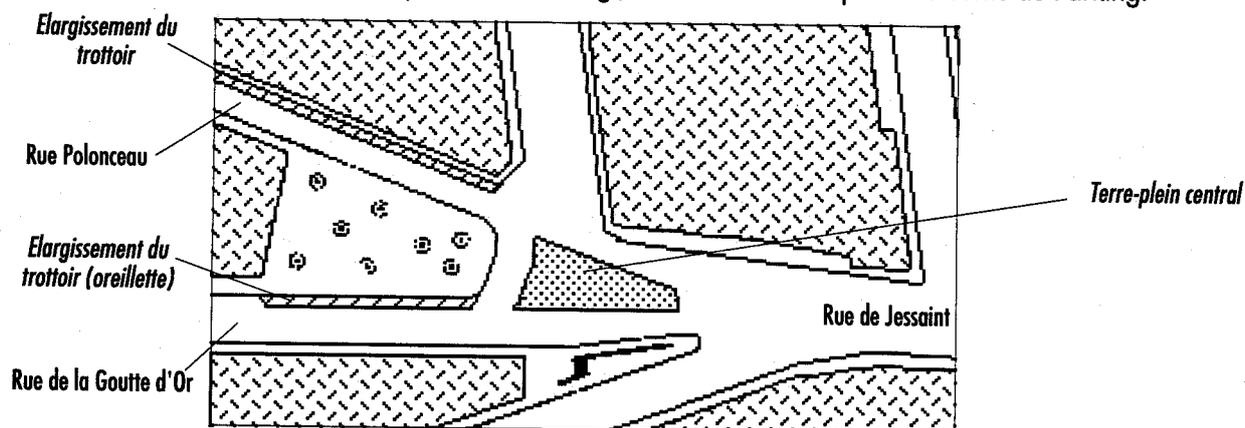


1.2 Passage Boris Vian

Des jardinières viendraient heureusement compléter la petite placette créée au pied des immeubles (face à l'angle Chartres/Charbonnière). Les recoins créés de part et d'autre de la façade nord devraient être traités.

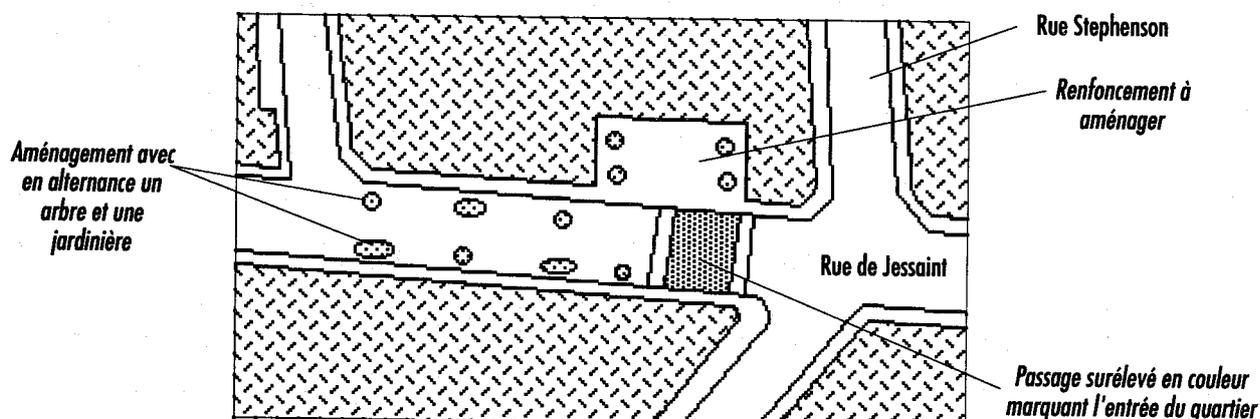
1.3 Placette angle Goutte d'Or/Polonceau

Un aménagement intéressant avait été proposé par l'OPAC. On pourrait le mettre en œuvre en créant un terre-plein central et une oreillette rue de la Goutte d'Or. De plus, le côté pair du trottoir de la rue Polonceau compris entre la rue Pierre l'Ermite et la rue St Luc pourrait être élargi, tout en tenant compte de la sortie du Parking.



1.4 rue de Jessaint

C'est l'une des entrées du quartier. Il est important de la traiter de telle sorte que l'automobiliste prenne conscience du fait qu'il rentre dans un quartier et que sa vitesse doit baisser. De plus, des solutions devraient être trouvées pour le renforcement existant face au n° 14. Exemple d'aménagement proposé :

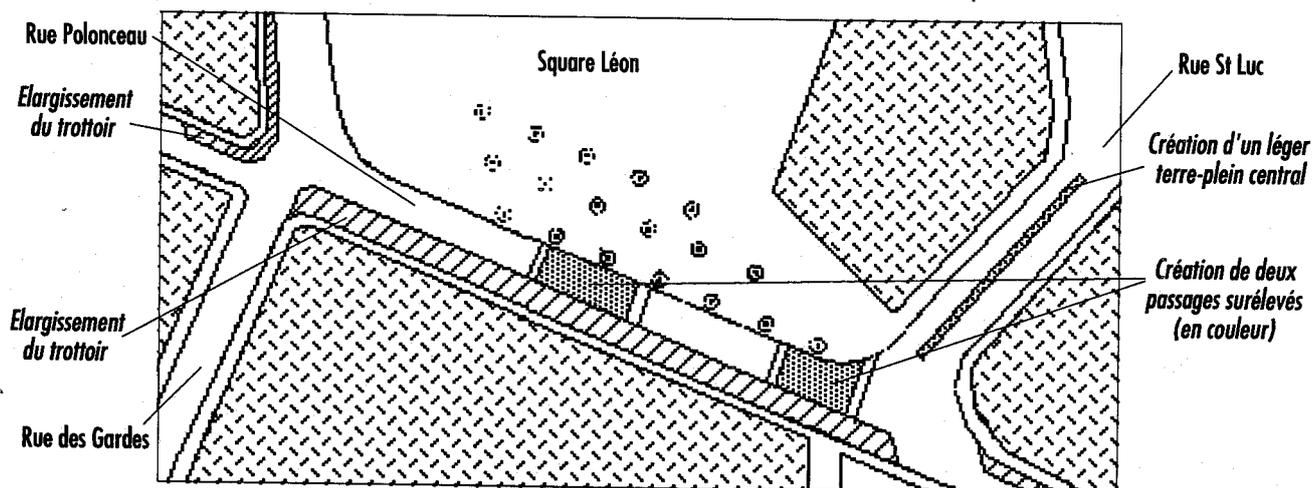


1.5 rue Polonceau

- du n° 1 au passage Boris Vian - Cf. 1.3.

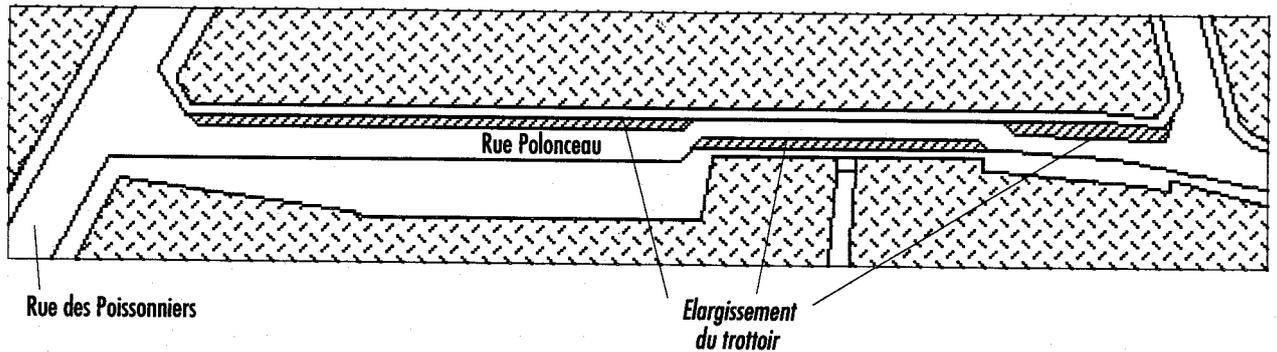
- du passage Boris Vian au n° 21

Face au Square, la voie est trop large, au détriment du trottoir côté habitations. Le trottoir devrait être notablement élargi avec deux passages surélevés (face à ADOS et à l'arrivée du Passage Boris Vian) et une chicane, face au n° 21, devrait obliger les voitures à ralentir (élargissement du trottoir face au n° 26 rue Polonceau, prolongé rue des Gardes du 15 au 19). Quant à la partie de la rue St Luc comprise entre la rue Polonceau et l'église, elle devrait rester à double-sens, un léger terre-plein central (comme ceux des couloirs de bus) séparant les deux voies et empêchant le stationnement.



- du n° 23 au n° 59

L'interdiction de stationner devrait se traduire par un élargissement des trottoirs. Un effet de chicane créé au milieu de la rue, devrait obliger les voitures à ralentir. Un traitement particulier devrait être réalisé pour le renforcement existant à la hauteur des numéros 45 à 51, en fonction de la reconstruction des numéros 53 à 57.



1.6 rue de Chartres

Cette rue joue le rôle d'itinéraire "malin" surtout le samedi. Des études sur le sens de circulation des rues de la Goutte d'Or, Caplat, des Islettes et de la Charbonnière, devraient permettre de remédier à ce problème tout en traitant le problème de l'accès à l'Hôtel de Police. Le stationnement unilatéral devrait se concrétiser par l'élargissement des trottoirs (comme cela fut fait à la fin de la rue, côté pair).

1.7 rue de la Charbonnière

Le stationnement unilatéral devrait se concrétiser par l'élargissement des trottoirs. De plus, en fonction du nouveau plan de circulation, la placette Charbonnière/Caplat/Chapelle devrait être mieux aménagée.

1.8 placette angle Chartres/Charbonnière

Cette placette marque un cheminement piétonnier (entre la rue Fleury et le Passage Boris-Vian). Elle devrait être traitée par une avancée des trottoirs et un revêtement très différent incitant à ralentir.

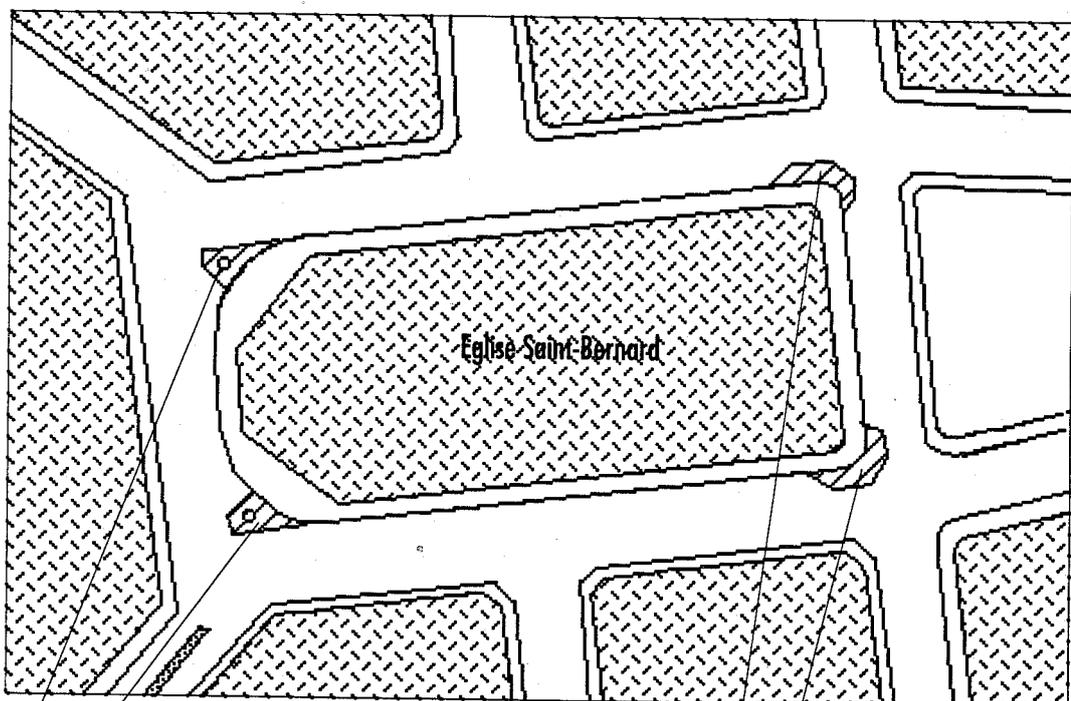
1.9 rue des Islettes

La création de 1 ou 2 passages surélevés (type "ralentisseurs") serait utile pour faire ralentir les voitures.

2. SECTEUR GOUTTE D'OR NORD/CHÂTEAU-ROUGE

2.1 autour de l'église

Voici un aménagement proposé (création d'oreillettes pour faciliter la traversée des piétons). La création d'un sens giratoire n'a pas été retenue, car elle obligerait de nombreuses voitures à emprunter une petite portion de la rue Stephenson (entre les rues St Mathieu et St Bruno) ; de plus, il n'a pas été relevé de difficultés majeures dans l'état actuel.

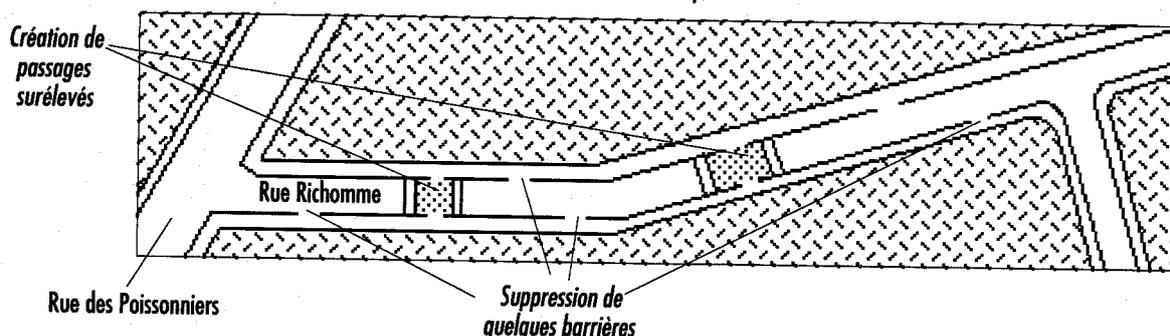


Création d'oreillettes
(avec plantation d'un arbre ou installation de bacs à fleurs)

Création d'oreillettes

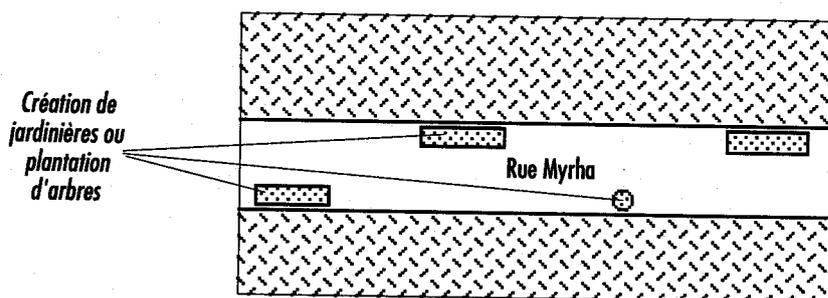
2.2 rue Richomme

L'aménagement de cette rue pose problème. A la fois, les chicanes réalisées et les barrières placées protègent les piétons. Mais aussi, l'automobiliste peut avoir l'impression d'être sur une voie sûre et accélérer. De plus, il n'est pas sain pour les piétons de se retrouver sur des trottoirs avec impossibilité de traverser sur de si longues distances. Quelques barrières en moins et des ralentisseurs permettraient de solutionner ces problèmes.



2.3 rue Myrha

Cette rue est un axe important de circulation interne ouest-est, tant pour les voitures que pour les piétons. On pourrait concevoir un aménagement mixte, sans trottoirs surélevés, avec différents obstacles (jardinières ou arbres) imposant une circulation ralentie pour un meilleur partage de la voie.



2.4 rue Léon (du square à la rue Doudeauville)

Pour les mêmes raisons que la rue Myrha (axe sud-nord important), on pourrait prévoir un aménagement mixte.

2.5 rue de Laghouat

Un élargissement des trottoirs avec une interdiction unilatérale de stationner permettrait de donner un aspect plus attrayant à cette rue. De même, il faudrait prévoir deux passages surélevés, l'un à la hauteur du 28 (Accueil et Promotion) et l'autre face à l'Oasis (Maison d'Accueil pour Personnes Agées du BAS).

2.6 rue des Poissonniers

Il faut tout d'abord supprimer la possibilité actuelle qu'a cette rue de constituer un itinéraire malin (par une modification du sens unique sur une portion de la rue). D'autre part, des solutions adaptées et novatrices devraient traiter le problème des livraisons.

Paris, mai 1995